

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-281

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au
profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique
Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise AVODA pour le compte
d'Orange sollicitant l'autorisation de réguler temporairement la
circulation des véhicules ou engins à deux roues 20 route de Vaux Sur Aure
à l'occasion de travaux de remplacement d'un poteau France Telecom,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 31 mars 2026 au
03 avril 2026 ,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues,

ARRÊTE

**Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à
deux roues s'effectuera en alternée par panneaux B15/C18 du 31 mars
2026 au 03 avril 2026 :**

- *Route de Vaux sur Aure face au n°20 , au droit
des travaux.*

**Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
AVODA.**

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des
travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trente mars deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

